

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2018

CONSEILLERS EN EXERCICE :	35
PRESENTS :	24
ABSENTS :	11
POUVOIR(S) :	03
VOTANTS :	27

CONVOQUES LE : 23 novembre 2018

L'An Deux Mille Dix-Huit, le Jeudi Vingt-Neuf du mois de Novembre à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Troisième Adjoint au Maire, Monsieur Jocelyn CUIRASSIER, pour délibérer sur la question inscrite à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

**ETAIENT PRESENTS** : MM. Jocelyn CUIRASSIER – Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Yane BEZIAT – Madlise BERTILI – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – MM. Guy BACLET – Cédric CORNET.

**ETAIENT ABSENTS** : MM. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – José SEVERIEN (excusé ; pouvoir donné à M. PIERRE-JUSTIN) – Mmes Marie-Flore DESIREE (excusée) – Ghislaine GISORS – Maguy THOMAR (excusée ; pouvoir donné à Mme CELINI) – M. Jocelyn MARTIAL (excusé ; pouvoir donné à M. THENARD) – Mmes Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN – Liliane MONTOUT – M. Fabrice JACQUES.

**Madame Marie-Antoinette LOLLIA a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.**

**En préambule, le Président de séance a effectué l'appel. Le quorum ayant été atteint, il a proposé au Conseil municipal d'examiner l'unique point à l'ordre du jour, à savoir :**

**1 – Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) en date du 19 novembre 2018 – Adopté à l'unanimité des voix exprimées – Abstention : G. BACLET et C. CORNET**

*Mesdames Yane BEZIAT et Marlène BORDELAIS ont successivement rejoint la séance au cours du débat, portant le nombre d'élus présents à 24 et votants à 27.*

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire portant création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

**Vu** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 19 novembre 2018, relatif à la révision du montant de l'attribution de compensation ;

**Vu** l'avis défavorable de la Commission des Finances en date du 22 novembre 2018 ;

**Considérant** que les rapports de la commission d'évaluation des charges transférées constituent dès lors, la référence pour déterminer le montant de l'attribution de compensation ;

**Considérant** que le conseil municipal de chaque commune membre intéressée est appelé à se prononcer, à la majorité simple, sur les montants des attributions de compensation tels qu'ils sont proposés dans le rapport de la commission ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

#### **DECIDE**

**Article 1 :** D'approuver le contenu du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie en date du 19 novembre 2018 annexé à la présente délibération, portant sur le montant de l'attribution de compensation définitive des communes au titre de l'année 2018 et du montant de l'attribution provisoire au titre de l'année 2019.

**Article 2 :** D'approuver le montant de l'attribution de compensation définitive de 2018 de 2 964 481,51 € et de 2 420 095,36 € au titre de l'attribution de compensation provisoire de 2019.

**Article 3 :** De procéder aux ajustements du budget de la Ville, le cas échéant.

**La séance est levée à 17h27.**

**Fait à Le Gosier, le 30 novembre 2018**

**Le Maire**

**Jean-Pierre DUPONT**